



CONCOURS
Concert VIP
Radio Contact

Concert du
mardi 14 novembre
2023

Article 1 : Objet

La Ville de Seclin organise à l'occasion du concert privé Radio Contact du mardi 14 novembre 2023, **un concours gratuit sans obligation d'achat** qui débute le 7 novembre 2023 sur ses réseaux sociaux et son site internet. La Ville fera gagner 350 places.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée sur la commune de Seclin. Sont exclues : les personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, les agents et les élus de la ville de Seclin. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Répondre par mail à concours@ville-seclin.fr à la question : "Quel est le poisson emblématique de la ville de Seclin ?"
- Accepter le présent règlement.
- Préciser dans le mail ses coordonnées : (nom/prénom/date de naissance/adresse postale/numéro de téléphone)
- **Le jeu se termine le 9 novembre à 23h59.**
- **Une seule participation par adresse mail.** L'adresse de domiciliation sera le déterminant pour valider la participation.

Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Articles 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats

Les gagnants sont les 350 premières bonnes réponses reçues par mail à l'adresse concours@ville-seclin.fr

Les gagnants seront recontactés par retour de leur mail de participation.

Article 5 : Dotations

Les lots sont offerts par la Ville de Seclin. Les lots sont composés d'une place pour le concert VIP Radio Contact du mardi 14 novembre 2023 au Trianon de Seclin. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation. **Par ailleurs, les gagnants s'engagent à ne pas vendre leur place sous peine de poursuites judiciaires.**

Si la totalité des lots n'est pas retirée, le restant sera proposé aux participants au-delà des 350 gagnants par ordre chronologique de participation.

Article 6 : Attribution des lots

Les gagnants seront avertis par un mail émanant de concours@ville-seclin.fr, à l'adresse mail avec laquelle ils ont participé.

Articles 7 : Modalités de retrait des lots

Les lots sont à récupérer à l'Hôtel de Ville de Seclin : 89 rue Roger-Bouvry – 59113 Seclin aux jours et horaires d'ouverture suivants : vendredi 10 novembre de 13h30 à 17h et lundi 13 novembre de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. **Les lots sont à récupérer avant lundi 13 novembre à 18h.**

Les gagnants devront présenter obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une pièce d'identité à leur nom. Les lots leur seront remis contre signature. En cas d'impossibilité de présenter le justificatif de domicile et ou la pièce d'identité, les lots ne pourront leur être remis.

Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation

La Ville de Seclin ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être annulé ou reporté.

Article 9 : Acceptation au présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur le site internet de la ville (www.ville-seclin.fr).

Article 11 : Protection des données personnelles

La ville, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur vos données personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : www.ville-seclin.fr